

Restaurer l'huître plate en Nouvelle-Aquitaine



L'huître plate, espèce endémique de Nouvelle-Aquitaine, a quasiment disparu. Un recensement est en cours.

L'huître plate a quasiment disparu en Nouvelle-Aquitaine. Une opération de recensement, prélude à une éventuelle restauration, est en cours.

En Nouvelle-Aquitaine, la population d'huîtres plates, espèce endémique, a été très fortement réduite en raison d'une conjonction de facteurs environnementaux pathogènes et d'une activité de pêche importante. « C'est l'espèce qui est à l'origine de l'ostréiculture de la région et qui représente donc un enjeu important d'un point de vue culturel, souligne Kévin Leleu, chef d'unité usages maritimes au parc naturel marin du bassin d'Arcachon. Mais à la suite d'épizooties, ces huîtres ont été remplacées par d'autres, d'abord portugaises puis japonaises. » Ces changements d'espèces ont un impact sur les habitats : « Les huîtres plates ont un rôle éco-

logique majeur, rappelle Yohan Weiller, chargé de mission pêche et cultures marines au parc naturel marin estuaire de la Gironde et mer des Pertuis. Les bancs d'huîtres plates qui peuvent former des récifs accueillent énormément d'espèces. Les huîtres creuses qui se développent plus haut sur l'estran ne remplissent pas le même rôle. »

Recensement et cartographie

Ces deux parcs marins se sont donc fortement impliqués dans le projet Refona, pour la restauration et la conservation de l'huître plate en Nouvelle-Aquitaine, porté et mis en œuvre par le centre régional pour l'aquaculture, la pêche et l'environnement (Capena). Une première opération de recensement s'est déroulée en avril dernier. « Ce recensement cherche à éclairer l'état actuel des populations d'huîtres plates, indique Kévin Leleu. Ce diagnostic est crucial avant d'envisager une restauration. » Tous les usa-

gers, professionnels et amateurs, ont été interrogés pour aider à mettre en place une cartographie des bancs. Celle-ci est en cours grâce à des plongées et des prospections vidéo. « Il faut valider ce qu'on croit savoir de manière empirique et, surtout, ne rien laisser de côté pour estimer la population et son état écologique », souligne Yohan Weiller.

Les habitats sont observés et des prélèvements effectués parmi les populations. « Après avoir étudié l'état écologique, la dynamique des bancs et tout l'environnement associé, nous souhaitons analyser les huîtres pour vérifier la présence de parasites, mais également pour caractériser génétiquement ces populations, développe Cynthia Carpentier, chargée de mission aquaculture et innovation au Capena. Avec l'Ifremer, nous pourrions également savoir si les populations de Nouvelle-Aquitaine sont génétiquement identiques entre elles, ou proches de l'huître plate bretonne. » Les réponses à ce large spectre d'interrogations permettront ensuite de développer des solutions de restauration.

Biodiversité : des financements pour agir

La protection de la biodiversité marine n'est plus seulement une affaire publique. Le secteur privé est mis à contribution pour son financement.

Les services de l'État et leurs opérateurs consacrent chaque année environ 100 millions d'euros (1) pour la protection des milieux marins. Et pourtant, il faudrait dégager 35,5 millions d'euros de financements supplémentaires pour atteindre les objectifs de conservation. Il faut donc solliciter davantage les fonds européens – le programme Life, le Feampa – et accéder à des ressources nouvelles. Ainsi, l'Union européenne finance 60 % des 22,3 millions d'euros consacrés au projet Marha pour la protection de certains habitats marins remarquables et qui se penche sur les stratégies de financement. « La complexité est qu'il n'y a pas un guichet unique mais une mosaïque de financements », analyse Fanny Le Fur, qui participe au pilotage de ce programme.

Des financements plus vertueux

« La préservation de la biodiversité marine est largement du ressort de l'État qui crée notamment des aires marines protégées et donne des moyens aux gestionnaires pour les faire fonctionner. Ces derniers doivent accéder à des financements, publics comme privés, pour mettre en œuvre leurs projets de connaissance, de restauration..., souligne Michel Peltier, délégué mer et littoral à l'Office français de la biodiversité (OFB). Il faut aussi consacrer des financements pour assurer la réduction des impacts des activités sur la biodiversité marine. ». L'État peut apporter une aide aux entreprises pour qu'elles entament leur transition écologique, comme mesurer leur empreinte sur la biodiversité ou encore identifier et tester des



Greg Lecocour

25 000 pneumatiques ont été retirés dans un site Natura 2000 au large des Alpes maritimes. Un montage financier exemplaire entre fonds publics, européens et privés.

solutions innovantes. Le ministère de la Mer a aussi mis en place un fonds d'intervention maritime qui a pour objectif d'accompagner des projets à l'échelle locale afin de soutenir le développement d'activités maritimes durables. Les institutions financières sont de plus en plus sensibles aux investissements qui contribuent à la transition écoénergétique. À l'inverse, aider et financer des activités qui dégradent la biodiversité « ne doit plus être possible », souligne Michel Peltier.

Les entreprises qui mènent des projets en mer participent au financement de la connaissance et la protection, comme le rappelle Jean-Philippe Pagot, directeur environnement maritime d'EDF

Renouvelables. « Avant de lancer la construction d'un parc éolien en mer, nous devons réaliser des études d'impact. Durant la vie du parc, un suivi environnemental très documenté est réalisé. Pendant la durée d'exploitation d'un parc, soit trente ans, cela représente plusieurs dizaines de millions d'euros », souligne-t-il. À cela s'ajoute le paiement de la taxe éolienne qui sera consacrée à la protection de l'environnement marin. « Nous intervenons dans un espace qui est un bien commun et tous les acteurs sont impliqués pour sa préservation dans la durée », conclut-il.

(1) Selon le CGEDD, 2016

3 questions à...



Cr. : SWEN CP

Isabelle Combarel,
Directrice générale
adjointe de
Swen Capital partners

“ Ce n'est pas du marketing

Comment prenez-vous en compte la protection de la biodiversité dans vos investissements ?

Dans les projets que nous soutenons, une dimension environnementale, sociale et sociétale doit obligatoirement être présente. Des projets n'ont pas abouti parce que le management de l'entreprise ne souhaitait pas s'engager dans ce type de stratégie. Ce n'est pas du marketing de notre part. C'est, pour nous, le signe que l'entreprise ne fera pas partie des leaders de demain : elle n'attirera pas les talents pour qui ces enjeux sont aujourd'hui déterminants et n'arrivera à décrocher de nouveaux marchés.

La protection de la biodiversité est-elle un enjeu pour vous aujourd'hui ?

La finance, c'est savoir gérer le risque et le risque lié à la perte de biodiversité devient de plus en plus tangible, d'où notre souhait de le prendre en compte. C'est très récent : on a commencé à en parler vraiment dans la finance l'année dernière, mais les premières métriques ont été lancées pour essayer de mesurer une empreinte sur la biodiversité. Nous sommes au début du voyage.

Comment mesurez-vous le risque lié

à la perte de la biodiversité dans vos investissements ?

D'une part, nous évaluons l'impact des entreprises financées sur les écosystèmes, c'est-à-dire les pressions qu'elles exercent. D'autre part, nous évaluons la dépendance des entreprises aux services écosystémiques. Nous ne pouvons plus faire de la finance en étant simplement financier. Il faut s'associer avec d'autres experts pour éviter les investissements contre-productifs en matière d'environnement. C'est pourquoi, pour notre fonds Blue ocean, nous avons un partenariat scientifique avec l'Ifremer.

Place au Feampa

Après le Feamp, le Feampa permettra de financer des actions concrètes de préservation de la biodiversité marine.

Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp) s'est transformé en Feampa l'an dernier afin de mieux prendre en compte l'aquaculture dans le dispositif. Ce fonds européen dédie une enveloppe de 570 millions d'euros à la France jusqu'en 2027 pour encourager une pêche et une aquaculture durables, innovantes et compétitives. « Les actions liées à la protection de la biodiversité sont un volet parmi l'ensemble des actions, précise Elsa Jantet, adjointe au chef de bureau de l'évaluation et de la protection des milieux au ministère de la Transition écologique. Les mesures directes de protection et de restauration du milieu marin sont financées par 25 millions d'euros d'aide. »

La réduction des captures accidentelles d'espèces protégées, l'augmentation de la sélectivité des engins de pêche, le soutien au réseau d'aires marines protégées, la réduction et la gestion des déchets issus de la pêche et de l'aquaculture sont autant de mesures ciblées par le Feampa. « D'autres actions concernent la connaissance, qui est l'autre pilier de la protection de la biodiversité, souligne Hélène Renault, adjointe au chef de bureau d'appui scientifique et des données au sein du ministère de la Mer. Cela permet de financer par exemple les actions d'amélioration de la connaissance sur l'état des écosystèmes marins et des ressources halieutiques. »

Le Feamp a ainsi financé des projets permettant de réduire les impacts des activités de pêche sur l'environnement. Par exemple, il a permis des études sur les incidences de certains engins sur les habitats ma-

rins (appelées « analyses risque pêche »). Ce travail a contribué à mieux connaître les habitats (leur emplacement, leur état de santé) et permet aux services de l'État de prendre les mesures adéquates à la protection de ces habitats fonctionnels très productifs. « Cela a amené, par exemple, à proposer des restrictions d'usages de certaines dragues sur des habitats de maërl en Bretagne », précise Stéphanie Tachaires, chargée de mission de l'OFB. Le comité régional des pêches de Bretagne a également bénéficié du Feamp pour financer le projet Respect qui a permis de diffuser en 2021 une cartographie des zones d'habitats sensibles que les professionnels peuvent intégrer dans leurs logiciels de pêche. « On arrive ainsi à des propositions de mesures, mais aussi à un accompagnement de l'activité des marins pêcheurs », souligne Stéphanie Tachaires.

Des projets innovants

Le Feamp a également accompagné l'innovation. Le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, en partenariat avec l'organisation de producteurs From Nord, a lancé le projet Tefbio en début d'année 2021 pour définir, tester et promouvoir des filets de pêche durables. Ces filets sont recyclables, biosourcés et biodégradables en milieu marin. « Les premiers résultats sont encourageants, il faut les conforter, souligne Thierry Missonnier, directeur From Nord. La mise au point se fait au fur et à mesure. Trois navires testeront les filets dans trois ports différents cette année. Nous n'avons eu aucun mal à trouver des volontaires. » Le projet, estimé à 760 000 euros, est financé à 80 % par le Feamp. Une étude de marché a été lancée auprès de tous les professionnels français pour évaluer leur intérêt sur cette innovation.



Expérimentation de filet de pêche biodégradable et recyclable par le patron du « Nérides II », Jérémy Devogel.



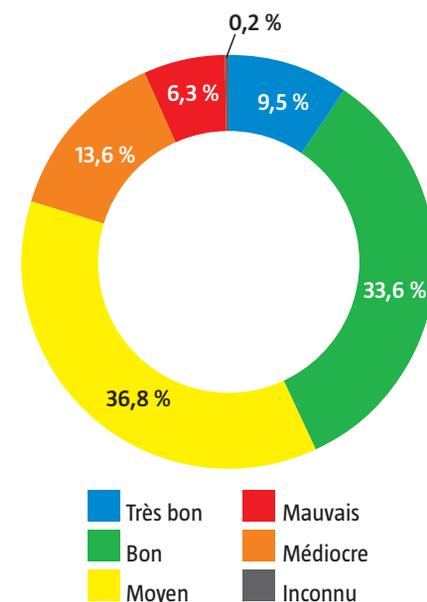
Le groupe de travail Cosmétique

et protection des océans vient d'être lancé dans le cadre de ce programme coordonné par l'association RespectOcéan. Les entreprises doivent devenir des acteurs de la préservation de l'océan et de sa biodiversité.

11

Onze millions d'euros, c'est le montant global des interventions des huit parcs naturels marins en 2021 au profit de la connaissance, de la protection du milieu marin et du développement durable des activités. (Budget OFB hors charges de personnel et plan France relance)

État écologique de l'eau (Toutes masses d'eau confondues)



Selon le dernier rapport de la directive cadre sur l'eau, la proportion de masses d'eau en bon ou très bon état écologique diffère selon leur catégorie. Elle est de 41,4 % pour les eaux de transition et de 51,4 % pour les eaux côtières.

Jérôme Derigny, l'œil de l'océan

Jérôme Derigny est photojournaliste. Avec le Collectif Argos dont elle fait partie, elle a documenté l'accaparement des mers dans le cadre d'un projet baptisé « Amer ».

En la voyant débarquer sur les quais de Brest en ce matin de février, Jérôme Derigny semble dans son élément, ciré blanc et chaussures de randonnée au pied. Elle inspecte de son œil bleu l'exposition *Amer*, un travail qu'elle a réalisé avec le Collectif Argos sur l'accaparement des mers, présenté lors du One ocean summit. Pourtant, la photographe n'a rien du marin au long cours, et elle ne s'en cache pas. « *Quand nous avons, avec le Collectif Argos, commencé à nous intéresser au sujet de l'accaparement des mers, je n'étais pas du tout proche ou même attirée par l'océan. Ce n'est pas un élément qui me fascine, qui m'attire particulièrement. Je suis plutôt terrienne. Jusque-là, je concentrais mon travail sur l'alimentation, l'agriculture, sourit-elle. Je n'étais pas motivée par le fait d'aller en mer. C'était plutôt une crainte.* » Finalement, elle a décidé de « *sortir de sa zone de confort* », comme elle le dit. Elle s'est même emparée d'un sujet des plus ardu : le contrôle de pêche au large du Gabon. L'ONG Sea Shepherd a été appelée par l'État gabonais pour aider à mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en Afrique centrale de l'ouest. Jérôme Derigny s'est retrouvée propulsée sur l'un des semi-rigides largués en mer par le *Bob Barker*, le navire-amiral de l'ONG dépêché sur zone pour contrôler des chalutiers avec l'aide de l'armée. « *On est sur le Zodiac, on vient de faire un quart d'heure de mer à pleine vitesse, et là, il faut sauter sur le bateau. Il est dégueulasse, tout crasseux. Il ne faut pas tomber en sautant avec tout le matériel. En arrivant sur le pont, on voit des poissons partout et un équipage qui a l'air de sortir d'un autre monde.* » Depuis toujours, dans son travail, la photographe s'est intéressée au genre humain. Ceux qu'elle a alors découverts l'interpellent. « *Ces gars qui pêchent sont depuis des mois sur ce*



“ Je ne m'attendais pas à pouvoir raconter cette réalité ”

bateau. J'étais impressionnée, parce que j'avais carte blanche pour faire toutes les photos que je voulais. Je ne m'attendais pas à pouvoir raconter cette réalité : les conditions dans lesquelles travaillent ces personnes qui pêchent en quantité industrielle et qui dorment sur des cartons. C'est tellement sale qu'on lave nos bottes en revenant pour ne pas rapporter des cafards. On se dit : c'est loin, c'est en pleine mer, personne ne peut les voir et nous, on peut raconter ça. » Elle part au contact de ces pêcheurs de toutes les nationalités. Ils sont rassemblés, hagards, à l'avant du bateau. « *Je me suis approchée pour faire la photo vraiment nez à nez. Toute leur vie était marquée sur leur visage, sur leur peau, la vie dehors, la vie dure.* » Elle raconte aussi les deux tortues prises dans le filet du premier bateau sur lequel elle débarque. « *C'est sûr que si nous n'étions pas intervenus ce jour-là et à cette heure-là, ces deux tortues auraient été tuées, assure-t-elle. Je me*

dis à ce moment, « *c'est incroyable, on a deux tortues énormes qui sont là, je peux les photographier et montrer le problème en une image* ». Dans ce travail pour la série documentaire *Amer*, Jérôme Derigny est aussi partie à la rencontre de ceux qui luttent pour la préservation des océans et des littoraux. Elle est allée poser son regard sur la Zad de Bretignolles-sur-Mer, en Vendée. « *C'est l'autre aspect de mon travail. Je montre l'impact de l'homme sur l'environnement, et en quoi on a intérêt à en prendre soin.* » La zone à défendre vendéenne s'est créée en réaction à un projet de port de plaisance creusé dans la dune et dans une vallée littorale. « *Ce sont des gens qui sont corps et âme dans la lutte et qui ont tout lâché un jour pour créer et rejoindre la Zad. Quand les promoteurs de ce port ont commencé à détruire la dune sans crier gare, tout à coup, des gens se sont levés. C'est à ce moment que la lutte contre ce projet, qui durait depuis des années, a été médiatisée.*

Repères

- **1992** : Jérôme Derigny est diplômée de l'école Louis Lumière en 1992 puis suit une formation de photojournalisme à l'Emi-CFD.
- **7** : Le Collectif Argos est une association fondée en 2001 qui rassemble sept journalistes rédacteurs et photographes.
- **15** : Les reportages issus du projet *Amer* ont touché une audience cumulée de 15 millions de personnes.

Ce qui est intéressant, c'est que les personnes qui se sont battues n'avaient pas forcément un intérêt personnel, derrière. Ils luttent, alors que rien ne les y oblige. »

Ce travail photographique voyage désormais au sein d'une exposition. Une manière de toucher le grand public. « *Notre travail de journaliste se déroule en deux temps : celui où on va sur le terrain pour ramener des images, et celui où on les diffuse. Si le sujet reste sur le disque dur, il ne sert à rien. Nous partageons d'abord ces images par la presse, c'est le cœur de notre métier. Mais après, il faut, par tous les moyens que l'on peut trouver, transmettre ces images pour qu'un maximum de gens puissent les voir.* » Sur la promenade du Moulin Blanc, tout près d'Océanopolis, à Brest, les promeneurs s'arrêtent plus ou moins longuement. « *Quand on est sur la voie publique, on touche tout le monde. Je pense qu'il y a encore des gens qui ne sont pas au courant que la moitié de l'oxygène qu'ils respirent provient de l'océan. Grâce à cette exposition en partenariat avec l'Office français de la biodiversité, le message que l'on passe, c'est que nous sommes tous dépendants de l'océan, où que l'on soit, et qu'il faut en prendre soin.* »

Directeur de la publication : Pierre Dubreuil
Rédactrice en chef : Agnès Poirat
Rédacteur : Pierre-Baptiste Vanzini
Ont participé à ce numéro :
Charlene Kermagoret, Delphine Meyssard,
Anne Nicolas.
Office français de la biodiversité :
16, quai de la Douane
CS 42932 / 29 229 Brest cedex 2

www.ofb.gouv.fr